



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 mars 2023

Délibération n° 23C/02/04

Date de convocation : 17 mars 2023	Nombre de conseillers	
Date de publication : 29 mars 2023	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 53 Pouvoirs : 9 Votants : 62

**Objet : Compte financier unique 2022 du budget principal**

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Essuiles, sous la présidence de Frans DESMEDT, président.

**Etaient présents :**

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CARRE Christophe, CONVERS Patrick, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, NAVARRO Julien, PAUCCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

**Etaient absents :** M. BOURGEOIS Jérôme, DESMEDT Frans, MMES DESMEDT Yveline, DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, MME GRIGNON-PONCE Véronique, M. HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MOONEN Thierry POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, MME WALLON Christine.

**Etaient excusés :** FOURNIER Alain

**Ont donné procuration :**

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;  
 M. LEFEBVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) ;  
 M. MERLIN Bernard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;  
 MME MOKRI Djamilia (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;  
 M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à M. HOEDT Jean-Michel (Erquinvillers) ;  
 M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;  
 MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME VERMEULEN Christèle (Bulles) ;

A été élue secrétaire de séance : MME BOULAS-DRETZ Sandrine

Le doyen de l'assemblée, Didier LEDENT, assure la présidence de séance pour ce point.

La communauté de communes a été retenue par l'Etat pour expérimenter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour la période 2020-2023. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le CFU est donc élaboré à titre expérimental conjointement avec le comptable de la DGFIP pour présenter une information financière rationalisée et simplifiée. Pour rappel, le compte administratif et le compte de gestion sont désormais regroupés dans un seul document.

#### **Le Conseil,**

Réuni sous la présidence de M. Didier LEDENT, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2022, dressé par M. Frans DESMEDT, président de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des opérations d'investissement prévues pour 2021 et restant à réaliser ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la convention, signée le 30 décembre 2019, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir de l'exercice 2020 ;

Considérant que l'ensemble des étapes du processus de dématérialisation et d'échanges avec le service de gestion comptable de Saint-Just-en-Chaussée ont été réalisées ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE** de la présentation du compte financier unique 2022 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

Présentée par fonction, telle que dans l'annexe 1, la section de fonctionnement présente un résultat de :

Chap	Dépenses (€)	10 919 504,66	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	2 551 521,87	62	0	0
012	Charges de personnel	2 937 931,88	62	0	0
014	Atténuation de produits	2 259 040,68	62	0	0
65	Autres charges de gestion courante	2 570 023,85	62	0	0
66	Charges financières	52 723,49	62	0	0
67	Charges exceptionnelles	1 518,63	62	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	546 744,26	62	0	0

Chap	Recettes (€)	13 378 060,12	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges	238 402,80	62	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	403 733,81	62	0	0
73	Impôts et taxes	9 547 984,77	62	0	0
74	Dotations, subventions et participations	2 862 973,88	62	0	0
75	Autres produits de gestion courante	276 639,92	62	0	0
76	Produits financiers	14,30	62	0	0
77	Produits exceptionnels	47 310,64	62	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00	62	0	0

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total	10 919 504,66	13 378 060,12
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>		<b>2 458 555,46</b>
Résultat reporté		6 730 499,59
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>9 189 055,05</b>
Restes à réaliser	107 731,70	64 557,75
<b>Solde d'exécution</b>	<b>9 145 881,10</b>	

### Section d'investissement

#### Opérations d'équipement

(Seules les opérations nouvelles sont soumises au vote)

Nouvelles propositions	Dépenses (€)	Pour	Contre	Abstention
(13) Equipement espace de Baynast	106 448,14	62	0	0
(36) Renforcement PAV	2 930,08	62	0	0
(40) Bâtiment de la Recyclerie	47 019,20	62	0	0
(42) Equipement service repas	2 155,00	6	0	0
(44) Réhabilitation gymnase Maignelay-Montigny	282,00	62	0	0
(51) Travaux, extension déchetteries Maignelay-Montigny et St-Just	2 445,60	62	0	0
(54) Maison Petite Enfance	212 736,37	62	0	0
(64) Conteneurs Déchets	14 956,80	62	0	0
(65) Aménagement du patrimoine	2 196,00	62	0	0
(68) Autres travaux communautaires	41 383,36	62	0	0

(69) Programme Pluriannuel Voiries (AP)	3 120,00	62	0	0
(73) Construction Maison santé pluridisciplinaire St Just	5 559,96	62	0	0
(75) Très Haut Débit	380 360,00	62	0	0
(78) Bâtiment administratif Saint Just	388 862,72	62	0	0
(80) Matériel roulant et outillages	102 099,94	62	0	0
(204) Subventions	81 908,50	62	0	0
<b>Total opérations d'équipement</b>	<b>1 394 463,67</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Nouvelles propositions	Recettes (€)	Pour	Contre	Abstention
(13) Equipement espace de Baynast	16 000,00	62	0	0
(54) Maison Petite Enfance	81 480,00	62	0	0
(70) Aménagements touristiques	7 600,00	62	0	0
(78) Bâtiment administratif St Just	63 000,00	62	0	0
(79) Technopôle	160 000,00	62	0	0
<b>Total opérations d'équipement</b>	<b>328 080,00</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(€)	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abstention
Opérations d'équipements	1 394 463,67	328 080,00	62	0	0
Opérations financières	292 995,78	1 323 920,42	62	0	0
Opérations non Individualisées					
Opérations d'ordre	1 000,00	546 744,26	62	0	0
Opération pour compte de tiers					
Opérations patrimoniales					

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total	1 688 459,45	2 198 744,68
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>		<b>510 285,23</b>
Résultat reporté		732 601,98
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>1 242 887,21</b>
Restes à réaliser	635 494,99	
<b>Solde d'exécution</b>	<b>607 392,22</b>	

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE HORS RESTES A REALISER :**

Section fonctionnement : 9 189 055,05 €  
 Section investissement : 1 242 887,21 €

**Excédent global de clôture / Fonds de roulement de fin d'exercice : 10 431 942,26 €**

Pour rappel le fonds de roulement du début de l'exercice 2022 : 7 463 101,57 €

**Le Conseil,**

A l'unanimité des membres présents,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

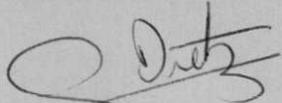
**ARRETE** les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés ;

**DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 du budget principal comme suit :

- **1 242 887,21 €** du résultat d'investissement sont reportés en recettes d'investissement (excédent au 001)
- **9 189 055,05 €** du résultat de fonctionnement sont affectés comme suit :
  - o **9 189 055,05 €** sont affectés à la **section de fonctionnement** en report à nouveau (excédent au 002)

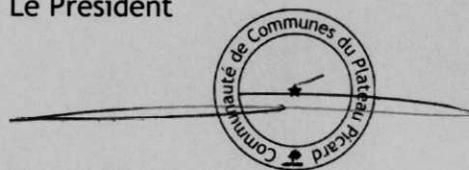
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



**Sandrine BOULAS-DRETZ**

Le Président



**Frans DESMEDT**

Acte publié ou notifié le 29 mars 2023